



thyssenkrupp
Code of Conduct /
Code de conduite



thyssenkrupp

Sommaire

- 03 Préambule
- 04 À propos de notre Code de conduite
- 05 Ce que nous défendons
- 09 Notre conduite et notre responsabilité en tant que membre de la société
 - 10 Droits de l'homme et conditions de travail équitables
 - 10 Protection de la liberté d'expression, des droits de la personne et de la vie privée
 - 10 Travail forcé et travail des enfants
 - 11 Protection de l'environnement et du climat et responsabilité écologique
 - 12 Exigence quant à la qualité et la gestion des risques liés aux produits
 - 12 Durabilité de la chaîne d'approvisionnement
 - 12 Gestion des minéraux des conflits et des matières premières à haut risque
 - 13 Responsabilité sociale et engagement sociétal
 - 13 Défense des intérêts politiques
 - 13 Présentation et communication en public
- 14 Notre conduite et notre responsabilité dans l'environnement commercial
 - 15 Interdiction de la corruption et des pots-de-vin
 - 15 Invitations et cadeaux
 - 15 Prévention des conflits d'intérêts
 - 15 Concurrence loyale : respect des lois antitrust et du droit de la concurrence
 - 15 Protection des données
 - 16 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme
 - 16 Droit du commerce extérieur
 - 16 Sécurité de l'information
 - 16 Transparence des rapports financiers et de durabilité
 - 17 Conformité fiscale et douanière
 - 17 Informations confidentielles de l'entreprise et informations privilégiées
- 18 Notre conduite et notre responsabilité sur le lieu de travail
 - 19 Santé et sécurité au travail
 - 20 Traitement équitable et non-discrimination
 - 20 Collaboration avec les représentants des travailleurs
 - 20 Horaires de travail
 - 20 Rémunération
 - 20 Recours à du personnel extérieur
 - 20 Protection des biens de l'entreprise
- 21 Notre responsabilité dans la mise en œuvre du Code de conduite
- 22 Signalement d'éventuels comportements inappropriés



Les liens avec ce symbole sont accessibles à toutes les lectrices et tous les lecteurs et mènent à des contenus publics.



Les liens avec ce symbole sont réservés aux employés et mènent à des contenus internes à l'entreprise.

Tous les liens renvoient à un contenu en anglais.



Chers collègues,

Notre charte de thyssenkrupp fonctionne un peu comme une boussole : elle nous indique la voie à suivre afin d'agir de manière à assurer le succès durable de notre groupe.

Nous avons tous une responsabilité envers thyssenkrupp. Il est de notre devoir commun de protéger le groupe et de préserver la confiance de nos collègues, de nos partenaires commerciaux, de nos clients et de l'ensemble de notre environnement. Notre Code de conduite en constitue le fondement. La responsabilité personnelle, l'ouverture et la transparence ainsi qu'un comportement toujours conforme à la loi et à l'éthique jouent notamment un rôle important à cet égard.

Notre Code de conduite rassemble nos règles et principes de base contraignants. Il offre ainsi une orientation importante aux membres du conseil d'administration et de la direction, aux cadres dirigeants ainsi qu'à tous les employés.

Au sein du groupe, le Code de conduite formule nos exigences envers nous-mêmes et définit la manière dont nous voulons nous comporter les uns avec les autres. Il s'agit également d'une promesse de comportement responsable à l'égard des partenaires, de la société et de l'environnement et qui est valable dans le monde entier. Le comportement de chacun et de chacune chez thyssenkrupp est important pour le succès durable de notre entreprise et la réputation de notre groupe.

Nous comptons sur vous !

[Le comité directeur de thyssenkrupp AG](#)

Dr. Axel Hamann

Ilse Henne

Dr. Volkmar Dinstuhl

Miguel López

Wilfried von Rath

À propos de notre Code de conduite

Le Code de conduite est l'expression de nos valeurs communes et de nos principes fondamentaux. Même si le Code de conduite n'offre pas de solution à chaque situation, il contient néanmoins des informations et des lignes directrices importantes pour tous les employés afin d'agir dans le respect des règles, de l'intégrité et de l'éthique.

Des règles et des prescriptions concrètes pour des situations et des faits individuels dans l'environnement professionnel sont clairement formulées par des directives et des accords de groupe correspondants. Ces directives et accords sont valables et contraignants sans restriction pour tous les employés de thyssenkrupp. Les employés qui ne respectent pas ces règles doivent s'attendre à des conséquences appropriées.

Notre Code de conduite résume les principes et les règles qui sont essentiels pour nous. Il témoigne de l'exigence que nous avons envers nous-mêmes, nos partenaires commerciaux et les parties prenantes.

Il s'applique à toutes les entreprises, à tous les employés, à tous les cadres et à tous les membres du conseil d'administration et de la direction de thyssenkrupp.*

* thyssenkrupp se conforme à toutes les lois locales applicables. En cas de conflit direct ou indirect entre les lois, réglementations et politiques locales et le présent Code de conduite, les premières prévalent. Ni le Code de conduite ni les règlements du groupe tk ne créent de droits et obligations juridiques qui n'existent pas en vertu des lois locales applicables.

Ce que nous défendons



Ce qui nous caractérise

thyssenkrupp, c'est environ 100 000 employés au niveau international avec des modèles de vie et des cultures différentes. Mais ce qui nous unit, c'est que nous sommes une équipe. Nous travaillons ensemble, nous apprenons les uns des autres et nous évoluons ensemble. Nous sommes justes. Nous nous respectons mutuellement et communiquons ouvertement. Nous disons ce que nous faisons. Et nous faisons ce que nous disons. Ce cadre de valeurs nous unit et est à la base de notre succès. Nous avons inscrit nos valeurs dans notre charte. Elle exprime ce que thyssenkrupp représente aujourd'hui et à l'avenir. Le succès de notre entreprise dépend en grande partie de ces valeurs :

Nous sommes thyssenkrupp

La compétence et la diversité, le réseau mondial ainsi que la tradition sont des bases importantes qui nous permettent d'être leader sur nos marchés. Nous créons de la valeur ajoutée pour nos clients, nos partenaires, nos employés et nos actionnaires.

Nous résolvons les défis de l'avenir en collaboration avec nos clients

Nous sommes résolument tournés vers nos clients. Nous développons des produits et services innovants pour des infrastructures durables et promouvons une utilisation efficace des ressources.

Nous nous obligeons aux normes les plus élevées

Nous agissons avec un esprit d'entreprise : confiants, courageux et axés sur la performance – avec pour objectif d'être les meilleurs. L'engagement et le savoir-faire de chacune et chacun en sont la base. Nous accordons une importance particulière au développement de nos employés. La santé et la sécurité au travail sont une priorité absolue.

Nous partageons des valeurs communes

Nous agissons dans l'intérêt général de thyssenkrupp. L'ouverture et l'estime mutuelle caractérisent nos relations. Nous nous appuyons sur des valeurs fortes : fiabilité et honnêteté, crédibilité et intégrité. La conformité est pour nous un devoir. Nous assumons notre responsabilité envers la société.





Nos valeurs et nos principes fondamentaux s'appliquent également à toutes nos décisions ainsi qu'à l'ensemble de nos actions et comportements.

Nous agissons dans l'intérêt général de thyssenkrupp

Nous protégeons et promouvons la réputation et les valeurs de thyssenkrupp. Ils sont essentiels au succès durable et à long terme de notre entreprise. Nous sommes conscients que nous pouvons causer des dommages considérables à notre entreprise en adoptant un comportement illégal ou inapproprié. Nous avons l'ambition de répondre aux exigences éthiques élevées que nous impose ce Code de conduite. De même, nous voulons rester fidèles aux valeurs et aux principes fondamentaux que nous avons inscrits dans notre.

Nous avons l'intention de nous améliorer en permanence et de rendre thyssenkrupp plus agile et plus adaptable en vue des défis futurs.

La franchise caractérise nos relations

Nous misons sur l'ouverture, encourageons la culture de la prise de parole et rendons les risques transparents dans nos domaines de responsabilité respectifs. Là où des êtres humains travaillent, des erreurs se produisent. Une approche ouverte des erreurs nous permet d'y remédier, d'identifier les sources d'erreurs et de prendre des mesures pour éviter qu'elles ne se reproduisent. Nous encourageons donc expressément nos employés à communiquer ouvertement lorsque les choses ne vont pas bien.

Nous accordons de l'importance à la diversité

La diversité et l'inclusion font partie intégrante de notre politique de gestion des ressources humaines. Nous l'avons notamment inscrit dans notre charte, dans nos principes pour les cadres et en signant la « Charte de la diversité » ainsi que l'initiative « Free & Equal » du Bureau des droits de l'homme des Nations unies contre la discrimination des personnes d'origine « LGBTQ+ ».

Nos relations sont marquées par l'estime et le respect mutuels. Une culture de la confiance et du respect mutuels a une grande importance pour nous. Nous encourageons l'égalité des chances et ne tolérons aucune discrimination. Nous voulons créer un environnement de travail exempt de préjugés. Toute forme de discrimination, de harcèlement ou de brimades est contraire aux valeurs et aux principes fondamentaux de thyssenkrupp.

Nous nous appuyons sur des valeurs fortes : fiabilité honnêteté, crédibilité et intégrité

Nous sommes un modèle et nous tenons nos promesses. Nous assumons personnellement la responsabilité de nos décisions ainsi que de nos actions et de notre comportement. Dans les affaires concernant thyssenkrupp, nous agissons toujours au mieux de nos connaissances et de notre conscience.

Nos cadres dirigeants sont conscients qu'ils ont une responsabilité particulière. Ils prennent au sérieux leur devoir d'assistance envers leurs employés. Ce faisant, ils montrent l'exemple en assumant leur responsabilité d'entreprise. Dans leurs actions, ils s'inspirent tout particulièrement de ce Code de conduite. Ils créent un environnement de travail basé sur la confiance et sont toujours disponibles en tant qu'interlocuteurs collégiaux.

La conformité est pour nous un devoir et une priorité absolue

Nous respectons à tout moment le droit en vigueur dans le pays concerné ainsi que tous les règlements internes de l'entreprise. Cela implique que tous les processus et contrôles nécessaires soient respectés. Dans la mesure où les lois nationales comportent des dispositions plus strictes que celles en vigueur chez thyssenkrupp, le droit national prévaut.

Mais pour nous, la conformité signifie bien plus que le respect des règles et de la loi. Pour nous, la conformité est une question d'attitude – chaque jour, pour chaque personne chez thyssenkrupp. Toujours et partout. Nous préférons renoncer délibérément à une opportunité commerciale et à la réalisation d'objectifs internes plutôt que d'enfreindre la loi.

Les infractions aux directives internes ou aux prescriptions légales ou administratives peuvent avoir de graves conséquences pour thyssenkrupp ou pour les employés, les cadres dirigeants et autres personnes. Les infractions ne sont pas tolérées.

-  [Charte](#)
-  [Engagement de conformité](#)
-  [Système d'alerte thyssenkrupp](#)
-  [Directives de conformité et autres documents](#)

Nous assumons notre responsabilité sociale envers la société

thyssenkrupp est consciente de sa responsabilité sociale. Nous adhérons aux dix principes du Pacte mondial des Nations Unies. Nos processus de décision intègrent, outre des considérations économiques, aussi des questions sociales, écologiques et éthiques. Notre devise « engineering. tomorrow. together. » incarne notre objectif de créer de la valeur à long terme avec nos clients grâce à des produits, des technologies et des services innovants. Nous voulons ainsi apporter une contribution positive au développement durable mondial et contribuer à une vie meilleure pour les générations futures.

Pour atteindre les exigences élevées dans nos activités de développement durables, nous impliquons activement non seulement la direction de l'entreprise, les différentes sociétés de thyssenkrupp, mais aussi les intérêts d'autres parties prenantes internes et externes – comme les employés, les investisseurs, les clients, les partenaires, les fournisseurs ou les intérêts politiques – dans nos activités de développement durable afin de répondre à nos exigences élevées.

-  [Stratégie et objectifs de durabilité
\(voir aussi l'indice du Pacte mondial des Nations Unies de thyssenkrupp AG
\(communication sur l'avancement\)\)](#)
-  [Déclaration de principe sur le respect du devoir de diligence en matière de droits
de l'homme et de protection de l'environnement](#)

Notre conduite et notre
responsabilité en tant que
membre de la société





thyssenkrupp s'engage à respecter les normes de durabilité les plus strictes. Cela inclut une bonne gouvernance d'entreprise ainsi qu'une responsabilité écologique et sociale. En tant que groupe international, nous achetons des matières premières, des marchandises et des services dans le monde entier. Dans ce contexte, l'être humain est au centre de nos préoccupations. Cela vaut pour chacun et chacune de la même façon – aussi bien pour nos propres employés que pour nos fournisseurs.

Dans notre déclaration de principes thyssenkrupp, nous décrivons ce que nous entendons par devoir de diligence en matière de droits de l'homme et d'environnement. Nous précisons également ce que nous attendons de nos employés, de nos fournisseurs et de leurs sous-traitants.

Droits de l'homme et conditions de travail équitables

En tant que groupe international, nous sommes conscients de notre responsabilité et contribuons activement à l'amélioration des normes en matière de droits de l'homme. Nous respectons et soutenons le respect des droits de l'homme reconnus au niveau international ainsi que des conditions de travail équitables.

Nous respectons les principes du Pacte mondial des Nations unies, la Charte internationale des droits de l'homme des Nations unies, les Traités internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que les normes fondamentales du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Nous attendons la même chose de nos fournisseurs.

Protection de la liberté d'expression, des droits de la personne et de la vie privée

Nous respectons la dignité, la vie privée et les droits de la personne de chaque individu. Nous protégeons et accordons le droit à la liberté d'opinion et d'expression.

Travail forcé et travail des enfants

Nous rejetons catégoriquement toute forme de travail forcé, obligatoire ou le travail des enfants, ainsi que l'esclavage moderne et la traite des êtres humains.

- Les droits de l'homme chez thyssenkrupp (entre autres l'International Framework Agreement, les normes fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, la thyssenkrupp Modern Slavery Statement)
- Sécurité au travail et protection de la santé
- Déclaration de principe sur le respect du devoir de diligence en matière de droits de l'homme et d'environnement

Protection de l'environnement et du climat et responsabilité écologique

La protection de l'environnement et du climat ainsi que la responsabilité écologique ont une grande importance chez thyssenkrupp.

Nous nous sommes fixé des objectifs ambitieux, basés sur la science, pour devenir neutres en carbone. Ces objectifs sont conformes à l'Accord de Paris sur le climat. Tout au long du cycle de vie des produits, nous veillons donc à utiliser les ressources naturelles avec parcimonie, tant dans le développement de nouveaux produits et services que dans nos processus opérationnels. Cela s'applique du développement à la fin du cycle de vie du produit, en passant par la production, avec une réutilisation de ressources précieuses dans le sens d'une économie circulaire complète. Nous réduisons ainsi autant que possible notre impact sur le climat et l'environnement et apportons avec nos produits une contribution positive à la protection du climat et de l'environnement.

Afin d'assumer notre responsabilité écologique, nous encourageons des mesures d'efficacité énergétique ainsi que l'utilisation d'énergies renouvelables et protégeons la biodiversité en ménageant les ressources. Le respect des exigences légales et administratives fait partie de nos engagements contraignants, tout comme le respect des obligations de diligence en matière d'environnement.

C'est pourquoi des systèmes de gestion de l'environnement et de l'énergie conformes aux normes ISO 14001 et ISO 50001 ont été mis en place sur les sites concernés.

- ☞ Stratégie et objectifs climatiques
- ☞ Environnement, responsabilité sociale et gouvernance d'entreprise responsable
- ☞ Politique environnementale et énergétique
- ☞ Directives du groupe en matière de Gestion de l'environnement et de l'énergie



Exigence quant à la qualité et gestion des risques liés aux produits

Notre ambition est de répondre à tout moment aux exigences légales et aux attentes de nos clients en matière de sécurité (des produits) et de qualité des produits et des processus. Nous analysons en permanence les réactions. Cela nous aide à identifier à temps les erreurs et les risques liés aux produits, voire à les éviter complètement. De plus, cela nous permet d'améliorer la qualité de nos produits et notre performance.

🔗 Des technologies innovantes et durables pour l'industrie du futur

Durabilité de la chaîne d'approvisionnement

La durabilité fait partie intégrante de notre stratégie d'entreprise. Elle joue également un rôle important dans le choix des fournisseurs chez thyssenkrupp. Nous avons intégré le comportement responsable dans nos processus d'approvisionnement. Nos attentes vis-à-vis des fournisseurs sont formulées dans le thyssenkrupp Supplier Code of Conduct (Code de conduite – fournisseurs) et dans la déclaration de principes de thyssenkrupp. Conformément aux exigences légales, nous vérifions régulièrement nos exigences et leur respect par nos fournisseurs.

- 🔗 Approvisionnement responsable
- 🔗 Code de Conduite – fournisseurs
- 🔗 Déclaration de principe sur le respect du devoir de diligence en matière de droits de l'homme et d'environnement
- 🔗 Mise en œuvre de la LkSG (Loi sur les obligations de vigilance de la chaîne d'approvisionnement)
- 🔗 Déclaration des fournisseurs de thyssenkrupp

Gestion des minéraux des conflits et des matières premières à haut risque

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils fassent preuve de diligence raisonnable pour promouvoir des chaînes d'approvisionnement responsables en matières premières et qu'ils respectent toutes les réglementations légales applicables aux minéraux des conflits. Les minéraux, notamment l'étain, le tantale, le tungstène, l'or et les minerais et métaux correspondants doivent avoir été acquis sans conflit. Si un produit devait contenir des minéraux des conflits ou des matières premières à haut risque, comme le cobalt, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils garantissent, sur demande, la transparence de leur chaîne d'approvisionnement jusqu'à la fonderie et l'origine des matériaux.

Nous respectons les exigences strictes de la « Loi sur l'audit en matière de matières premières minérales » et de la « Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act » (« Loi Dodd-Frank sur la réforme de Wall Street et la protection des consommateurs »). En outre, thyssenkrupp se conforme au règlement REACH (« Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals ») relatif aux substances chimiques. De cette manière, nous contribuons à éviter les effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement.

- 🔗 Déclaration de thyssenkrupp Conflict Minerals
- 🔗 GOI sur la mise en œuvre de la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et d'environnement

Responsabilité sociale et engagement sociétal

La promotion de la communauté nous tient particulièrement à cœur. Dans le cadre de notre engagement social sous forme de dons, de sponsoring et d'adhésion, nous nous basons sur la devise de notre marque « engineering. tomorrow. together ». C'est pourquoi nous encourageons les domaines prioritaires « Technologie et innovation », « Formation » et « Ensemble avec et pour la société ». Nous saluons expressément l'engagement bénévole de nos employés, qui nous permet d'améliorer notre « tomorrow » pour nous tous.

🔗 [Directive du Groupe Communications](#)

🔗 [Global Engagement Tool \(GET\)](#)

Engagement politique et lobbying

Notre engagement politique ainsi que notre travail de lobbying sont coordonnés, ouverts et transparents. Nous agissons dans le respect des normes réglementaires et éthiques. Par son engagement politique et son travail de lobbying, thyssenkrupp poursuit l'objectif d'atteindre les objectifs de l'entreprise en faisant valoir ses intérêts dans la prise de décisions des politiciens, afin de relever activement les défis qui se présentent à nous et de contribuer à façonner les conditions-cadres de l'avenir grâce à notre expertise. thyssenkrupp ne fait aucune contribution financière aux partis politiques, aux organisations proches ou similaires à des partis, aux titulaires de mandats ou aux candidats à des fonctions politiques. La société thyssenkrupp AG est inscrite au registre des lobbies conformément à la Loi allemande sur le registre des lobbies (LobbyRG). En outre, notre entreprise a volontairement adhéré au registre des lobbyistes de l'Union européenne (UE) et respecte les codes de conduite respectifs. Dans les pays hors de l'UE, thyssenkrupp vérifie les inscriptions dans les registres de lobbying nationaux et internationaux et procède à l'enregistrement si nécessaire.

🔗 [Rapport sur le lobbying et la transparence](#)

🔗 [Directive du Groupe Communications](#)



Présentation et communication en public

Nous sommes conscients que nous pouvons aussi être perçus comme faisant partie de thyssenkrupp dans le domaine privé. Nous préservons l'image et la réputation de thyssenkrupp par notre comportement et notre attitude en public, notamment vis-à-vis des médias. Nous veillons à ne pas mettre en relation notre fonction et notre activité chez thyssenkrupp avec l'expression d'une opinion privée. Nous nous protégeons et protégeons thyssenkrupp en nous assurant que nous ne divulguons pas d'informations personnelles, confidentielles ou propres à l'entreprise. Sur les plateformes de médias sociaux également, nous sommes, en tant qu'employés, des ambassadeurs de thyssenkrupp - et donc coresponsables de l'image de l'entreprise.

🔗 [Directive du Groupe Communications](#)

🔗 [Guide des médias sociaux](#)

Notre conduite et notre
responsabilité dans
l'environnement commercial



Interdiction de la corruption et des pots-de-vin

Notre succès commercial repose sur la qualité de nos produits et de nos services. Nous avons signé le Pacte mondial des Nations unies et soutenons la Convention des Nations unies contre la corruption. Nous rejetons expressément tout comportement corrompu.

Les avantages personnels ne sont jamais un motif de relation commerciale. Nous exigeons le même niveau d'intégrité de la part de nos clients et de nos fournisseurs. Nous rejetons fermement toute forme de corruption, de pots-de-vin, de vol, de détournement de fonds, de fraude ou d'extorsion, qu'il s'agisse de responsables publics ou de la sphère privée.

Invitations et cadeaux

Il est important pour nous d'entretenir de bonnes relations commerciales avec nos clients. Il en va de même pour les fournisseurs et les autres parties prenantes. Les invitations et les cadeaux peuvent renforcer ces relations, mais nous ne les utilisons jamais pour influencer de manière déloyale des relations commerciales ou des décisions.

Prévention des conflits d'intérêts

Nous prenons des décisions commerciales libres de tout intérêt ou motif personnel et uniquement dans le meilleur intérêt de thyssenkrupp, afin d'éviter les décisions conflictuelles.

- 🔗 [Directive du Groupe sur la lutte contre la corruption](#)
- 🔗 [Directive du Groupe Compliance dans la collaboration avec les partenaires commerciaux](#)
- 🔗 [Document d'appui du Groupe Q&A Anticorruption](#)
- 🔗 [Compliance eLearning](#)
- 🔗 [Compliance Toolbox : aperçu des interlocuteurs compétents](#)

Concurrence loyale : respect des lois antitrust et du droit de la concurrence

Nous nous comportons toujours de manière loyale face à la concurrence et respectons le droit des cartels et de la concurrence en vigueur. Nous ne participons pas à des accords contraires à la législation antitrust ou à d'autres pratiques commerciales restrictives. Nous ne participons pas à l'échange d'informations sensibles du point de vue de la concurrence avec des entreprises concurrentes et nous n'abusons pas d'une position dominante sur le marché.

- 🔗 [Directive du Groupe Droit des cartels](#)
- 🔗 [Document d'appui du groupe Q&A Droit des cartels](#)
- 🔗 [Compliance eLearning](#)
- 🔗 [Compliance Toolbox : aperçu des interlocuteurs compétents](#)

Protection des données

La protection des données personnelles, en particulier celles des employés, des clients ainsi que des fournisseurs, revêt une importance particulière pour thyssenkrupp.

Nous respectons le droit de nos employés, de nos clients ainsi que de nos fournisseurs à l'autodétermination en matière d'information.

Nous ne traitons les données à caractère personnel que dans le cadre de l'autorisation légale.

- 🔗 [Directive du Groupe sur la protection des données](#)
- 🔗 [Info Hub pour les responsables/coordonateurs de la protection des données](#)
- 🔗 [Compliance eLearning](#)
- 🔗 [Compliance Toolbox : aperçu des interlocuteurs compétents](#)

Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Chez thyssenkrupp, nous revendiquons le fait de ne pas être utilisés pour des activités de blanchiment d'argent ou même de financement du terrorisme. Nous nous efforçons d'éviter de tels abus grâce à nos systèmes de sécurité et de contrôle.

🔗 Directive du Groupe sur la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

🔗 Compliance Toolbox: aperçu des interlocuteurs compétents

Droit du commerce extérieur

Nous respectons les dispositions légales en matière de commerce extérieur des pays dans lesquels nous faisons des affaires.

Les entreprises de notre groupe règlent en interne les responsabilités et les processus de manière à ce que seules les activités légalement autorisées et compatibles avec les principes de thyssenkrupp soient menées en conformité avec la Loi.

🔗 Directive du Groupe Droit du commerce extérieur

🔗 Compliance Toolbox: aperçu des interlocuteurs compétents

Sécurité de l'information

Nous sommes conscients de l'importance des actifs informationnels et assurons leur protection technique adéquate contre tout accès non autorisé.

Nous considérons les données et les informations nécessaires dans le cadre de notre activité commerciale comme des facteurs de production essentiels. C'est pourquoi nous les protégeons contre toute modification, falsification ou perte.

Pour ce faire, nous formons régulièrement nos employés et contrôlons en permanence nos systèmes et procédures afin de déterminer s'il faut agir.

🔗 Directive du Groupe Sécurité de l'information

Transparence des rapports financiers et de durabilité

En raison de nos activités commerciales dans le monde entier, nous sommes tenus de tenir une comptabilité et de présenter des rapports dans notre pays et à l'étranger. Des enregistrements corrects et complets par tous les employés sont également indispensables pour la planification stratégique et le développement du groupe. Les enregistrements ne servent pas seulement à respecter les exigences réglementaires, ils contribuent également à améliorer le déroulement de nos processus.

Nous nous efforçons également d'établir un rapport et une communication ouverts et véridiques sur la performance de l'entreprise en matière de développement durable vis-à-vis des investisseurs, des employés, des clientes et clients, des partenaires commerciaux, du public en général ainsi que des institutions publiques.

🔗 Rapports et publications

🔗 Stratégie et objectifs de durabilité, y compris la fourniture de rapports

🔗 Directive du Groupe Communications

🔗 Directive du Groupe Risk and Internal Control

Conformité fiscale et douanière

Nous déclenchons de multiples obligations fiscales et douanières dans le cadre de nos activités d'entreprise en Suisse et à l'étranger.

Outre les lois fiscales, nous respectons toutes les normes et principes correspondants reconnus au niveau international. En outre, nous ne nous livrons pas à des activités agressives d'évitement fiscal ou douanier et n'avons pas recours à des montages artificiels.

Les impôts sont payés là où la valeur économique réelle est créée.

🔄 Directive du Groupe Taxes and Customs

🔄 Group Function Fiscalité

Informations confidentielles de l'entreprise et informations privilégiées

Nous prenons toutes les mesures nécessaires afin de protéger de manière appropriée les informations confidentielles et les secrets commerciaux contre l'accès et la consultation par des employés non impliqués et d'autres tiers.

Cela vaut également pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Celle-ci nous apporte de nouvelles possibilités, mais elle comporte aussi une grande responsabilité. En plus de traiter les informations de l'entreprise avec soin, nous veillons également à ce qu'elles soient utilisées de manière transparente. Nous nous assurons que les données soient exactes et respectons les droits des personnes concernées.

Les employés qui ont accès à des informations privilégiées ne négocieront pas d'actions ou d'autres instruments financiers de thyssenkrupp et ne partagent pas ces informations en dehors de leur travail pour thyssenkrupp.



🔄 Directive du Groupe sur les délits d'initiés

🔄 Social Media Guide

Notre conduite et
notre responsabilité
sur le lieu de travail



Santé et sécurité au travail

L'être humain est au centre des préoccupations de thyssenkrupp. Tous les employés doivent pouvoir travailler chez nous dans de bonnes conditions et rentrer chez eux sains et saufs. C'est pourquoi notre objectif est de créer des conditions de travail sûres et adaptées à la santé dans le cadre d'une approche préventive.

Nous aspirons ensemble à une culture avancée de la sécurité et de la santé. La sécurité au travail, la protection de la santé et la promotion de la santé sont des tâches de gestion. Les employés assument leur propre responsabilité, sont activement impliqués et participent à façonner l'entreprise. .

Nous travaillons systématiquement à l'amélioration permanente. Nous respectons toujours la législation en vigueur et les autres exigences. Cela vaut également pour les engagements que nous avons pris. En cas de non-respect des règles, nous prenons les mesures qui s'imposent.

La sécurité au travail, la protection de la santé et la promotion de la santé font partie intégrante de tous les processus de l'entreprise. Ils sont impliqués dès le début dans les réflexions techniques, organisationnelles, économiques et sociales. Cela est valable déjà pour la phase de planification. Dans tout ce que nous faisons, nous appliquons toujours notre principe directeur :

« Pas de compromis sur la sécurité au travail et la santé, c'est notre valeur. Because we care. »

- 🔗 Sécurité au travail et protection de la santé
- 🔗 Directive du Groupe Santé et sécurité au travail
- 🔗 Politique du Groupe Politique de santé et de sécurité au travail
- 🔗 Manuel d'utilisation du Groupe du Management Santé et sécurité au travail
- 🔗 Instruction d'utilisation du Groupe Sécurité lors des voyages



Traitement équitable et non-discrimination

Les employés ont le droit de travailler dans un environnement qui ne laisse pas de place à la discrimination, au favoritisme, ou au harcèlement en raison de caractéristiques telles que l'âge, l'origine ethnique et la nationalité, le sexe et l'identité sexuelle, les capacités physiques et mentales, la religion et les convictions, l'orientation et l'identité sexuelles, l'origine sociale, les convictions politiques ou autres ou l'appartenance à un syndicat. Nous ne tolérons pas le traitement inacceptable des employés ou la menace d'une quelconque forme de traitement négatif. Il s'agit par exemple de la contrainte morale ou physique, de la discrimination, du harcèlement sexuel ou personnel, des abus, des insultes verbales, du harcèlement moral ou d'autres attaques personnelles.

Collaboration avec les représentants des travailleurs

Nous reconnaissons à tous les employés le droit de former ou d'adhérer à des syndicats et des représentations des employés sur une base démocratique dans le cadre des réglementations nationales, ainsi que de mener des négociations collectives et tarifaires. Pour thyssenkrupp, une collaboration étroite et basée sur la confiance avec les représentants des travailleurs est un élément essentiel et un pilier éprouvé de la politique d'entreprise. La base de la confiance mutuelle et de la coopération est un dialogue ouvert et constructif, empreint de respect mutuel.

- ☞ Participation aux décisions
- ☞ Accord cadre international

Horaires de travail

Nous respectons la législation nationale en vigueur en matière de temps de travail, de repos et de récupération. En l'absence de législation nationale, les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT) s'appliquent.

Rémunération

Le droit à une rémunération équitable est reconnu pour tous les employés. La rémunération ainsi que les autres prestations correspondent au moins aux normes légales nationales et locales respectives ou au niveau des secteurs économiques, branches et régions nationaux.

Recours à du personnel extérieur

Indépendamment du type de contrat, le droit national en vigueur est respecté dans les relations contractuelles et de travail en cas de recours à du personnel extérieur (par exemple du personnel de sécurité). Nous sensibilisons et contrôlons le personnel externe par des mesures appropriées, notamment en ce qui concerne les risques liés aux droits de l'homme.

- ☞ Santé et sécurité au travail du personnel externe
- ☞ Instruction d'utilisation du Groupe Affectation de personnel externe Allemagne

Protection des biens de l'entreprise

Nous utilisons les biens et les ressources de l'entreprise de manière appropriée et avec ménagement et les protégeons contre la perte, le vol ou l'abus. La propriété intellectuelle de notre entreprise, sous la forme de brevets et d'autres droits de propriété intellectuelle, tels que les marques et les conceptions, fait partie de nos principales ressources d'entreprise. Nous défendons ce bien digne de protection contre tout accès non autorisé par des tiers. De même, nous évitons l'utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle d'autrui.

- ☞ Instruction d'utilisation du Groupe Conception de la protection par brevet chez thyssenkrupp



Notre responsabilité dans la mise en œuvre du Code de conduite

Nous sommes tous responsables de la mise en œuvre et du respect du présent Code de conduite.

thyssenkrupp encourage activement la communication des directives et des accords qui concrétisent le Code de conduite. Les différentes entreprises du groupe veillent à leur mise en œuvre. En outre, elles doivent veiller à ce qu'aucun employé ne subisse de préjudice du fait du respect des directives ou des accords.

Nos cadres dirigeants sont les premiers interlocuteurs en cas de questions sur la compréhension des règlements. Ils veillent à ce que tous les employés connaissent et comprennent le Code de conduite. Dans le cadre de leur fonction de direction, ils préviennent les comportements inacceptables. Si nécessaire, ils prennent les mesures appropriées pour empêcher les infractions dans leur domaine de responsabilité. La confiance et la qualité de la collaboration entre les employés et les cadres dirigeants se traduisent par une attitude honnête et responsable ainsi qu'une communication ouverte et un soutien mutuel.

Pour toute question relative au Code de Conduite, tous les employés et les tiers (clients, fournisseurs, etc.) peuvent également utiliser l'adresse e-mail centrale codeofconduct@thyssenkrupp.com

Toutes les données sont traitées de manière strictement confidentielle.

Signalement d'éventuels comportements inappropriés

Des indications sérieuses permettent de lutter à temps contre les infractions. Cela permet d'éviter des dommages à thyssenkrupp, à nos employés et à nos partenaires commerciaux. Tous les employés de thyssenkrupp ont la possibilité d'émettre des remarques ou des plaintes sur tous les thèmes mentionnés dans le Code de conduite et au-delà. Il en va de même pour les clients et les fournisseurs. Plusieurs canaux sont disponibles à cet effet – et bien sûr, si vous le souhaitez, de manière anonyme.

Contact direct avec les supérieurs ou les partenaires commerciaux

Une culture de communication ouverte est un élément essentiel de nos relations et de notre culture d'entreprise. Les employés doivent pouvoir aborder les erreurs ouvertement et surtout à un stade précoce. Les premiers interlocuteurs devraient donc toujours être les supérieurs hiérarchiques respectifs. Si vous êtes un tiers, veuillez vous adresser à votre partenaire commercial chez thyssenkrupp.

Points de contact centraux

Le département Compliance Investigations de thyssenkrupp AG et le Comité international, un organe de codécision, font office de points de contact centraux. thyssenkrupp et les points de contact centraux protègent les intérêts des dénonciateurs non seulement en mettant en place des systèmes de signalement sécurisés, mais aussi en s'engageant à traiter les informations reçues de manière confidentielle et à protéger ainsi les dénonciateurs agissant en toute connaissance de cause contre les éventuels préjudices résultant d'un signalement, par tous les moyens nécessaires. Dans le cadre de la clarification des informations, nous tenons également compte des intérêts légitimes des personnes concernées par un signalement. Veuillez tenir compte du fait que les soupçons et les accusations portés contre une personne peuvent avoir de graves conséquences pour celle-ci. Nous vous demandons donc d'utiliser les canaux de dénonciation énumérés ci-dessous de manière responsable.

Enquêtes de conformité

Le département Compliance Investigations reçoit en particulier des rapports sur les violations de la conformité, en se concentrant sur les thèmes de la lutte contre la corruption, du droit des cartels, de la protection des données, de la prévention du blanchiment d'argent et du droit du commerce extérieur, ainsi que sur les violations des obligations liées à l'environnement et aux droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement.

Les possibilités de contact suivantes sont disponibles :

Les violations éventuelles peuvent être signalées d'une part via notre système d'alerte de conformité.

Ce système d'alerte électronique est disponible en 34 langues. Pour accéder à notre système de signalement électronique via Internet, [cliquez ici](#). Nous prenons également en compte votre signalement d'un éventuel comportement fautif par téléphone via le KMS VoiceIntake, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans le monde entier. Vous trouverez les numéros du BKMS VoiceIntakes [ici](#).

La [hotline TKNA Ethics](#) est à votre disposition en particulier pour les États-Unis d'Amérique et le Canada. Les déclarations entrantes sont vérifiées et traitées par les Compliance Officers de thyssenkrupp AG (exception Amérique du Nord/Canada : NAVEX Global). Grâce à la mise en place d'une boîte aux lettres protégée, une communication – bien entendu anonyme sur demande – est possible entre le Compliance Officer/NAVEX Global et le lanceur d'alerte.

Vous pouvez également contacter le département Compliance Investigations par courrier:
thyssenkrupp AG
CO/L&C-INV
thyssenkrupp Allee 1, 45143 Essen, Allemagne

Les employés de thyssenkrupp peuvent également s'adresser directement au Compliance Officer ou au Compliance Manager qui soit compétent pour eux. Vous trouverez [ici](#) un aperçu détaillé de tous les interlocuteurs et interlocutrices.

Comité international

Le Comité international reçoit des rapports sur une éventuelle violation des droits des travailleurs, c'est-à-dire sur des violations des obligations liées aux droits de l'homme chez thyssenkrupp.

Pour signaler de telles infractions, vous pouvez utiliser notre [système de signalement](#) en ligne.

Outre le système de notification, l'adresse e-mail frameworkagreement@thyssenkrupp.com est également disponible.

Les notifications reçues sont examinées et traitées par le Comité international, un organe de codécision auquel participent le comité d'entreprise du groupe, le comité d'entreprise européen, les syndicats IG Metall et IndustriALL ainsi que des représentants de thyssenkrupp AG.

thyssenkrupp AG

Boîte postale, 45063 Essen, Allemagne

Tél. : +49 201 844 - 0

Tél. : +49 201 844 - 536000

codeofconduct@thyssenkrupp.com

www.thyssenkrupp.com

Si vous avez une version imprimée de ce document, vous pouvez télécharger
une version en ligne avec tous les liens ici: www.thyssenkrupp.com/en/codeofconduct



Lorsque nous parlons de thyssenkrupp ou du groupe, nous entendons la société thyssenkrupp AG et toutes les sociétés qui lui sont liées au sens des §§ 15 et suivants de la Loi allemande sur les sociétés par actions (AktG). Il s'agit en général de toutes les entreprises dans lesquelles thyssenkrupp AG détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote.